

SEANCE DU 1^{er} juillet 2010

CONVOCAION DU 25 juin 2010

La convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la session ordinaire du 1^{er} juillet 2010 à 20 h 30, salle du conseil municipal, portant sur l'ordre du jour suivant :

N° délibération	LIBELLE	publié	ajouté	ajourné
	<u>Budget – décisions financières</u>			
42/2010	- Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général pour la sécurisation de la traversée de Clénord sur la RD 765	X		
43/2010	- Demande de subvention exceptionnelle de la part de l'école primaire auprès de la commune pour accueillir une animation intitulée « textes et rêves »	X		
44/2010	- Vote des tarifs applicables durant les manifestations communales à partir du 13 juillet 2010	X		
	- Information concernant les dotations perçues par la commune	X		
45/2010	- Décision modificative pour l'achat d'un tracteur	X		
46/2010	- Demande de remise gracieuse de pénalités	X		
	<u>Plan local d'Urbanisme</u>			
47/2010	- Information concernant la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du PLU			
	- Choix d'un membre supplémentaire pour constituer la commission de groupement de commandes	X		
	<u>Travaux</u>			
	- Compte rendu de la réunion avec Grand Blois Développement concernant l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du centre bourg		X	
	- Compte rendu de la consultation pour la réalisation d'une étude topographique de la rue du 21 août 1944		X	
	- Information concernant les travaux à effectuer durant l'été	X		
	<u>Intercommunalité</u>			
48/2010	- Information concernant l'ouverture de la baignade naturelle	X		
	- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de service de la Communauté de communes du pays de Chambord au profit de la commune de Mont-près-Chambord	X		
	- Information concernant l'étude de nouveaux réseaux d'assainissement collectif à Mont-près-Chambord		X	
	- Information concernant les études diagnostiques des systèmes d'assainissement		X	

	<u>Informations diverses</u>	X		
	<u>Questions diverses</u>	X		

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2010.

Présents : M. Mohamed BENTHANANE - Mme Maryse BOUQUET - M. François BREUZIN - M. Gilles CLEMENT – M. José COELHO - Mme Micheline DELOISON - Mme Dominique GATAULT - M. Dominique GIBAUD - M. Joseph GUILLEGAULT – M. Pierre GUILLONNEAU – M. Philippe LEGENDRE - Mme Marie-Noëlle LE CAM - Mme Delphine MENON – M. Robert MORIN - M. Olivier MORIN-REPINCAY - M. Daniel PATOU – M. Patrick PERNIN - Mme Danielle SEVERIN.

Absents excusés : M. Pierre AMIOT - Mme Gaëlle DUFOUR - Mme Joëlle GENTY – Mme Isabelle LETEILLIER - Mme Josette RANNAUD.

Procurations : M. Pierre AMIOT à M. Pierre GUILLONNEAU – Mme DUFOUR Gaëlle à Mme Micheline DELOISON – Mme Joëlle GENTY à Mme Dominique GATAULT – Mme Isabelle LETEILLIER à M. François BREUZIN – Mme Josette RANNAUD à M. Gilles CLEMENT.

Secrétaire de séance : Mme Delphine MENON.

La majorité des conseillers municipaux étant présente, la séance est ouverte à 20 h 45.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté sans modification.

Budget – décisions financières

N° 42/2010 : Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général pour la sécurisation de la traversée de Clénord sur la RD 765

Des subventions sont accordées par le Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les études et les travaux destinés à améliorer la circulation et le stationnement ainsi que la sécurité sur les routes dans les communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander l'aide financière du Conseil Général pour la sécurisation de la traversée de Clénord sur la RD 765.

Le montant des travaux à la charge de la commune de Mont-près-Chambord s'élève à 43 870 € HT.

Il s'agit de l'aménagement du trottoir face aux habitations du hameau de Clénord face et notamment de la prise en compte des piétons et des cyclistes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la sécurisation de la traversée de Clénord sur la RD 765.

N° 43/2010 : Demande de subvention exceptionnelle de la part de l'école primaire auprès de la commune pour accueillir une animation intitulée « Textes et Rêves »

M. le Maire informe le conseil municipal que l'école élémentaire sollicite l'obtention d'une subvention pour la réalisation d'un projet en association avec la « caravane des poète » intitulé « Textes et Rêves ». Ce projet se déroulera sur deux jours, les 23 et 24 novembre 2010 comme suit :

Durant le premier jour, situé sur le temps scolaire, les jeunes, accompagnés de leurs enseignants, seront invités à regarder et à feuilleter les livres disposés sur les tables. Ils choisiront ensuite librement chacun un ouvrage puis un texte à l'intérieur de celui-ci. Quand leur choix sera opéré, ils passeront dans une salle annexe où se trouveront des comédiens qui liront et joueront pour eux les textes choisis. Ainsi, tous découvriront les choix de chacun. Pendant ce temps, un autre groupe de jeunes pénétrera parmi les livres, regardera, feuilletera, et choisira... et ainsi de suite.

Le jour hors temps scolaire suivant cette visite, les livres resteront en place et la manifestation se transformera en salon du livre, ouvert à tous, en libre accès où les enfants, venus la veille avec leurs enseignants, pourront s'installer pour lire. Ce jour-là, le salon sera ouvert aussi aux adultes, parents, enseignants, amoureux des livres... qui pourront acheter les livres qu'ils souhaitent.

Le montant de ce projet s'élève à 3 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer à hauteur d'un tiers du montant du projet, plafonné à 1 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer à l'unanimité, une subvention à hauteur d'un tiers du montant du projet, plafonné à 1 000 €.

M. François Breuzin précise qu'il s'agit là d'une démarche pour faire connaître de petits éditeurs. Cela permet aussi de créer un échange entre les animateurs, les comédiens et les enfants.

N° 44/2010 : Vote des tarifs applicables durant les manifestations communales à partir du 13 juillet 2010

M. le Maire propose au conseil municipal de voter les tarifs applicables durant les manifestations communales à partir du 13 juillet 2010.

Produits	Tarifs en 2009	Tarifs 2010
Repas	12,50	12,50
Perrier, soda,	1,00	1,00
Portion frites, pâtisserie	1,50	1,50
Bière pression	1,70	2,00
sandwich saucisse ou merguez	1,50	1,50
Saucisse, frites en barquette		3,00
Café, verre de vin, eau	0,50	0,50
Bouteille de vin	4,00	4,00
Andouillette	2,50	2,50
Pétillant	9,00	9,00
Verre pétillant	1,50	1,50

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir du 13 juillet 2010.

Information concernant les dotations perçues par la commune

M. le Maire informe que les montants du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle ont été inscrits au budget supplémentaire du Conseil Général. Pour Mont-près-

Chambord, le montant s'élève à 91 205,63 €. Par précaution lors de l'élaboration du budget primitif, et en raison des questionnements que soulevait la réforme de la taxe professionnelle, seuls 75 000 € avaient été inscrits au budget primitif.

N° 45/2010 : Décision modificative pour l'achat d'un tracteur

Lors du vote du budget, 21 050 € ont été inscrits pour l'achat d'un tracteur d'occasion et 2 697 € pour un épandeur. Après étude des propositions reçues en mairie, le tracteur le plus adapté pour les travaux réalisés par les services techniques est un tracteur Renault de 92 CV de 2003. Ce tracteur est en vente à 25 500 € HT, soit 30 498 € TTC. Il compte 3 500 heures de travail et est équipé d'un relevage avant de 2,8 T, une prise hydraulique avant et de masses avant. Le fournisseur propose de reprendre le tracteur Ford, propriété de la commune, pour 4 500 € HT, soit 5 382 € TTC.

Dans l'hypothèse où le conseil municipal déciderait d'acquérir le tracteur, une décision modificative s'impose. M. le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :
M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
022 Dépenses imprévues	- 7 083 €	
023 Virement section investissement	+ 7 083 €	

Investissement

	Dépenses	Recettes
2182 Matériel de transports	7 083 €	021 Virement section de fonctionnement 7 083 €

Le conseil municipal,
Entendu le rapport de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité la décision modificative exposée ci-dessus.

N° 46/2010 : Demande de remise gracieuse de pénalités

En application de l'article L251A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Dans ce cadre, M. le Maire propose au conseil municipal d'accéder à une demande de remise de pénalités pour retard de paiement de 26,78 €.

Le conseil municipal,
Entendu le rapport de M. le Maire,
M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer,
Après en avoir délibéré,
Accorde à l'unanimité la remise de pénalités pour retard de paiement de 26,78 €.

Plan Local d'Urbanisme

N° 47/2010 : Choix d'un membre supplémentaire pour constituer la commission de groupement de commandes

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 6 mai 2010, le conseil municipal a décidé, pour créer la commission de groupement de commandes, de nommer les membres suivants :

- M. Pierre GUILLONNEAU
- Mme Danièle SEVERIN
- Mme Micheline DELOISON
- M. Gilles CLEMENT

Il rappelle aussi que la commune de Mont-près-Chambord a été désignée comme coordonnateur du groupement. Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le Maire de Mont-près-Chambord doit assurer la présidence de la commission. En conséquence, il convient de nommer un autre membre de la commission.

M. le Maire propose au conseil municipal de nommer François BREUZIN pour compléter la commission du groupement de commandes pour le plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité de nommer François BREUZIN pour compléter la commission du groupement de commandes pour le plan local d'urbanisme.

Information concernant la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du PLU

La commission de groupement de commandes s'est réunie le 18 juin dernier, afin d'ouvrir les plis pour le choix de trois bureaux d'études qui devaient être auditionnés par la suite, pour le choix final du bureau d'études pour l'élaboration du PLU.

Au total, seuls 5 bureaux d'études ont répondu à la consultation. La commission de groupement de commandes a décidé de déclarer la consultation infructueuse. Une nouvelle consultation a été lancée. La date de remise des plis est fixée au 30 juillet 2010.

Travaux

Compte rendu de la réunion avec Grand Blois Développement concernant l'étude de faisabilité du projet d'aménagement du centre bourg

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a identifié un ensemble immobilier d'une superficie de 6 000 à 7 000 m², situé à proximité de l'église et des écoles (à l'emplacement de l'ancien magasin intermarché) sur lequel il souhaite engager une réflexion d'aménagement urbain. Afin de définir un projet pour ce site, une étude de faisabilité est en cours, en collaboration avec Grand Blois Développement qui est titulaire d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de compléter les compétences de Grand Blois Développement sur l'approche urbanistique, puis les volets architecturaux du programme de valorisation du site, M. Brac de la Perrière a convoqué 3 cabinets d'architecture à une audition mercredi 30 juin 2010 en mairie de Mont-près-Chambord : François Bouvard, Ecmo, et l'atelier Architectures. Deux candidats se sont déplacés : François Bouvard et l'atelier Architectures. M. le Maire rend compte de cette réunion.

M. Jean-Philippe Henry de l'atelier Architectures, associé à l'atelier B.L.M. et EDDA ingénierie, a été pressenti pour travailler avec Grand Blois Développement pour réaliser l'étude d'avant projet et de pré-programmation.

Compte rendu de la consultation pour la réalisation d'une étude topographique de la rue du 21 août 1944

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude topographique de la rue du 21 août 1944 préalable à la réalisation de travaux d'aménagement. Trois bureaux ont répondu à cette consultation : Géomexpert, Pascal Dumont et Etude 41. Les offres sont les suivantes :

	Montant HT	Montant TTC
Géomexpert	3 154,50 €	3 772,78 €
Pascal Dumont	3 785,00 €	4 526,86 €
Etude 41	2 899,00 €	3 467,20 €

Il a été décidé de retenir le bureau « Etude 41 » pour un montant de 2 899 € HT, soit 3 467,20 € TTC.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Prend acte de l'offre retenue pour la réalisation d'une étude topographique de la rue du 21 août 1944 pour un montant de 2 899 € HT, soit 3 467,20 € TTC.

Information concernant les travaux à effectuer durant l'été

Comme tous les ans, les mois de juillet et août vont être consacrés à l'entretien des bâtiments communaux, notamment des écoles, du restaurant scolaire et de la salle polyvalente.

Une consultation a été lancée pour changer le revêtement de l'aire de jeux à l'école maternelle. Les travaux étaient prévus pour l'été. 13 000 € avaient été réservés au budget primitif pour cette réfection. Une seule entreprise a répondu à la consultation. Il s'agit de l'entreprise Bois d'Orraine. Le montant de l'offre s'élève à 23 034,36 € TTC. Compte-tenu du dépassement important de budget, le conseil municipal propose de revoir le projet avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves à la prochaine rentrée.

Par ailleurs, les fenêtres de la classe maternelle de Mme Bertin seront changées au mois d'août afin d'améliorer l'isolation thermique et acoustique.

Intercommunalité

Information concernant l'ouverture de la baignade naturelle

Depuis son ouverture et l'arrivée des beaux jours, la baignade naturelle connaît un franc succès. Le nombre maximum de baigneurs par jour a été atteint les samedi 26 et dimanche 27 juin. Les problèmes de stationnement sur la rue du Clos Coq vont être résolus par la prise d'un arrêté interdisant le stationnement des véhicules, sauf riverains.

M. François Breuzin informe que les élèves de quatre classes de l'école primaire sont allés se baigner cette semaine.

Le service technique a installé récemment un portique en bois, sur le parking devant le gymnase, pour éviter le stationnement prolongé des gens du voyage.

N° 48/2010 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de service de la Communauté de communes du pays de Chambord au profit de la commune de Mont-près-Chambord

Dans le cadre de la gestion de l'aire de baignade naturelle de la Communauté de communes du pays de Chambord à Mont-près-Chambord, la Communauté de Communes a procédé au recrutement d'un agent par le biais d'un contrat d'accompagnement à l'emploi d'une durée d'un an. Celui-ci est affecté au service de gestion de l'aire de baignade pendant toute la saison d'ouverture, c'est-à-dire du 12 juin 2010 au 15 septembre 2010. Le reste du temps, l'agent sera mis à disposition de la commune de Mont-près-Chambord et sera affecté au service technique.

Une convention de mise à disposition de service a été rédigée sur le fondement de l'article L. 5211-4-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales). Elle précise :

- l'objet de la mise à disposition.
- Le service ou la partie de service mis à disposition.
- Les personnels concernés et les effets de la mise à disposition sur leur gestion.
- Les matériels concernés.
- Les conditions de remboursement des frais résultant de la mise à disposition.
- La durée de la convention.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire, ou son délégataire, à signer la convention de mise à disposition de service de la Communauté de communes du pays de Chambord au profit de la commune de Mont-près-Chambord.

Information concernant l'étude de nouveaux projets de réseaux d'assainissement collectif à Mont-près-Chambord

Le cabinet SAFEGE ingénieurs conseils de Tours a été mandaté par la Communauté de communes du pays de Chambord pour réaliser une étude sur la réalisation de nouvelles tranches de réseaux d'assainissement collectif dans les quartiers de la rue des Mockchiens, de la route du Quartier, de la rue de la Garde et de l'extrémité de la route de Blois, de la rue de la Martinière, de la rue de la Robinière et de la rue des Mardelles. Le cabinet SAFEGE rencontre actuellement les riverains de ces quartiers, afin d'analyser les possibilités de raccordement au réseau des habitations existantes et déterminer le tracé exact des futurs raccordements.

Certaines personnes enquêtées confondent cette étude avec le diagnostic du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) qui contrôle, par l'intermédiaire du cabinet Buffet, le fonctionnement des assainissements autonomes chez les particuliers. En effet, M. Pierre Guillonnet précise que certains foyers sont susceptibles d'être concernés par ces deux études. Le diagnostic établi par le SPANC n'impose pas de réaliser les travaux immédiatement. S'il s'avère qu'un réseau collectif est construit dans le quartier, les particuliers, dont l'assainissement non collectif est défaillant, pourront se brancher au réseau collectif. A l'inverse, les particuliers, qui disposent d'un système non collectif récent et efficace, bénéficieront d'un délai pour se raccorder au système collectif, et ce afin de pouvoir rentabiliser leur investissement.

Information concernant les études diagnostiques des systèmes d'assainissement

La réunion de commencement des études diagnostiques des systèmes d'assainissement des communes de Huisseau-sur-Cosson, Saint-Claude-de-Diray et Mont-près-Chambord a eu lieu jeudi 24 juin à la Communauté de communes du pays de Chambord. Les travaux se dérouleront sur une période de 11 mois, du 24 juin 2010 au 24 mai 2011. Cette étude a été confiée à la société SOGREA.

Concernant Mont-près-Chambord, elle a pour objet de réduire l'arrivée d'eaux claires parasites à la station des Milleries, afin d'améliorer le fonctionnement global du système de traitement.

Questions diverses

Dans le cadre du pays des Châteaux, M. CLEMENT informe que l'opération de soutien « Blois-Paris illico » pour l'amélioration de la desserte ferroviaire a rencontré une forte mobilisation des usagers actuels ou potentiels du train. Récemment, une association s'est constituée pour obtenir de la SNCF et de Réseau Ferré de France la mise en circulation de trains en direction ou venant de Paris sans un arrêt de 20 minutes en gare d'Orléans.

M. Benthane MOHAMED rend compte de l'incendie dans le local Parent-Rampal. Actuellement, on ne connaît toujours pas l'origine du sinistre. De nombreuses associations montaises stockaient leurs matériels dans ces bâtiments, la perte est considérable. M. BENTHANANE rappelle que le matériel reste à la charge de son propriétaire et non à la personne propriétaire de l'entrepôt.

M. Patrick PERNIN s'interroge sur la biodégradabilité des bracelets remis aux baigneurs et jetés à terre après utilisation. M. CLEMENT indique qu'il s'agit, certes, de bracelets solides et difficilement biodégradables. Des poubelles vont être installées à la sortie de la baignade, afin de permettre aux baigneurs de ne pas se débarrasser des bracelets sur la voie publique.

M. Olivier MORIN-REPINCAY transmet aux membres du conseil municipal l'inquiétude des riverains sur la dangerosité de la route de Blois liée au passage de véhicules à vive allure. Ils souhaiteraient qu'une solution soit trouvée pour les piétons. M. le Maire propose qu'une réunion soit organisée le lundi 19 juillet prochain avec la commission sécurité, afin d'étudier la meilleure façon de sécuriser l'endroit concerné.

M. Dominique GIBAUD pose la question du problème d'alcool apporté par les jeunes sur le site de la baignade naturelle. M. le Maire rappelle que l'introduction et la consommation d'alcool est interdit sur le site et que responsable de bassin a une longue expérience pour gérer au mieux ce type de comportement.

M. le Maire rappelle, par ailleurs, que le short de bain est interdit pour une question d'hygiène.

M. José COELHO signale le stationnement gênant d'un car en bordure de la route de Blois, près de la Petite Rue. Les services du Conseil Général seront informés pour régler ce problème.

M. José COELHO informe que « la Nuit des étoiles » se déroulera le 2 juillet à la baignade naturelle.

Mme Delphine MENON signale des nuisances sonores liées au passage de camions ramassant le conteneur des points d'apport volontaire vers 4 h du matin. M. Philippe Legendre se propose de signaler cela à Val-Eco, afin d'éviter ces désagréments.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un concert animé par « Jazz for fun » sera organisé le jeudi 29 juillet à 21 heures sur l'esplanade de la baignade naturelle.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 heures.